



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
29 mai 2019
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Première session ordinaire de 2019
Genève, 9 et 10 mai 2019

Résumé des délibérations

Additif

Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable

I. Introduction

1. À sa trente-sixième session, tenue les 9 et 10 octobre 2018 au siège du Fonds international de développement agricole, à Rome, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé la proposition d'élaborer une stratégie à l'échelle du système sur le développement urbain durable, qu'il examinera à sa trente-septième session. Conformément à ce qui a été proposé, la stratégie s'inspirera d'analyses antérieures, sera alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux pertinents et tiendra compte de l'évolution au niveau mondial des politiques. Le Comité a demandé qu'une équipe spéciale placée sous la direction du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) soit chargée de mettre en place un processus consultatif interinstitutions assorti de délais. Depuis la précédente étude menée par le Comité en 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/256](#), qui comprend le Nouveau Programme pour les villes, et la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, afin d'améliorer la cohérence de ce système et de mieux aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable. À sa réunion du 6 juin 2018, le Conseil de direction a constaté que l'urbanisation était une tendance majeure et invité ONU-Habitat à faciliter la coopération interinstitutions pour améliorer la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies en matière d'urbanisation durable. L'équipe spéciale a été chargée d'élaborer un document directeur sur la façon dont les entités des Nations Unies doivent coordonner leurs activités pour aider les États Membres à exploiter les possibilités et relever les défis qui accompagnent l'urbanisation rapide en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les autres objectifs arrêtés à l'échelle mondiale.

2. Pour que l'équipe spéciale puisse s'acquitter de son mandat, les organismes qui la composent ont répondu à une courte enquête sur le développement urbain durable.



Ils ont ainsi pu préciser comment ils s’emparaient des problèmes liés à l’urbanisation et quelles étaient, de leur avis, les principales difficultés liées au travail dans les villes. Ils ont également exposé les stratégies qu’ils comptaient appliquer pour exécuter leurs mandats respectifs dans un contexte d’urbanisation rapide.

3. Le présent document reprend la structure du plan annoté approuvé par le Comité à sa trente-sixième session et donne dans un premier temps, dans la partie II, un aperçu global des possibilités que l’urbanisation durable – véritable facteur de transformation – offre en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030. Fidèle à l’esprit des analyses du Comité, l’équipe spéciale a ensuite examiné les domaines inexplorés susceptibles de façonner l’urbanisation durable. Les parties III et IV mettent en lumière les résultats que l’on se propose d’atteindre en améliorant la cohérence de l’action du système des Nations Unies et les moyens que les moteurs fondamentaux de l’urbanisation durable offrent pour y parvenir, tels que les États Membres les ont définis dans le Nouveau Programme pour les villes. Les parties V et VI présentent des idées novatrices sur la façon dont l’ONU peut aider plus efficacement les États Membres à exploiter les possibilités en matière de développement urbain durable en créant une dynamique collective pour promouvoir certaines questions concernant les données, les politiques, les partenariats et les financements relatifs aux villes ; elles comportent également des recommandations sur les moyens de tirer parti des réformes engagées et de mettre à contribution les groupes chargés du suivi des résultats stratégiques composant le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d’améliorer la cohérence des activités du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable. Enfin, on trouvera dans la partie VII des suggestions concernant le rôle qu’ONU-Habitat peut jouer dans l’application de la stratégie à l’échelle du système et la promotion du développement urbain durable ainsi que le futur rôle du Comité de haut niveau sur les programmes.

II. Potentiel de l’urbanisation durable en tant que facteur de transformation

4. La présente partie s’articule comme la précédente analyse du Comité et suit approximativement la structure des objectifs de développement durable. À l’instar des recoupements qui existent entre les différentes cibles de ces objectifs, chacune des sous-parties ci-après se rapporte à plus d’un objectif ; on a donc pris soin de ne pas établir de catégories ou de correspondances strictes.

A. Dimension spatiale de la pauvreté

5. Si la pauvreté a nettement reculé au niveau mondial, la pauvreté urbaine continue d’augmenter dans de nombreux pays. Elle se caractérise par de faibles revenus, un accès limité à la justice, au logement, à l’eau, aux infrastructures d’assainissement, à l’enseignement et aux services de santé, et un niveau élevé de famine et de malnutrition. À l’échelle mondiale, presque la moitié des enfants vivent dans des zones urbaines : beaucoup résident dans des implantations sauvages, et quelque 300 millions dans des quartiers de taudis. La pauvreté est un phénomène résolument spatial : les espaces concernés se caractérisent par une forte concentration de population et une marginalisation profondément enracinée. Bien que les ruraux rencontrent eux aussi bon nombre de ces problèmes, le coût de la nourriture, des services de santé et de l’enseignement est généralement plus élevé dans les zones urbaines et souvent supérieur aux revenus des habitants. Même quand de tels services sont proposés, ils peuvent être trop onéreux et inaccessibles pour les populations les

plus pauvres, ce dont pâtissent un nombre disproportionné d'enfants et de familles. Ce problème est souvent exacerbé par l'impossibilité de garantir l'autonomie alimentaire et par le manque de cohérence des filets de protection sociale informels. Dans les villes, les moyens de subsistance sont en grande partie déterminés par le revenu monétaire, donc par le revenu prévisible, lequel est particulièrement limité dans le secteur non structuré de l'économie. En conséquence, les ménages les plus pauvres sont particulièrement vulnérables face à des facteurs économiques internes et externes qu'ils ne maîtrisent pas. Les inégalités spatiales influent sur l'expérience d'une personne, les possibilités qui s'offrent à elle et les droits qu'elle peut faire valoir, notamment pour ce qui est de l'accès à un logement correct, à l'eau potable et à un milieu de vie non pollué, aux infrastructures d'assainissement, à l'électricité domestique, aux moyens de transport, aux services de santé, à l'éducation, à la culture, à la sécurité et à l'espace public. Aucun pays n'est entré dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire sans s'urbaniser. Actuellement, les villes sont à l'origine de 80 % du produit intérieur brut (PIB) mondial¹. Depuis 2010, de nombreux pays en développement affichent un taux de croissance économique annuelle élevé, supérieur à 7 %, et l'essentiel de cette croissance se concentre dans les secteurs industriels des villes et agglomérations, tout comme les débouchés professionnels. Les emplois industriels et ceux liés aux technologies de pointe étant principalement situés dans les villes, ces dernières peuvent permettre de sortir de la pauvreté. Il est vrai que les plus pauvres et les plus vulnérables n'ont souvent pas les compétences requises pour occuper un emploi de haute technicité. Néanmoins, si elles sont bien planifiées et bien gérées, les villes sont particulièrement bien équipées pour lutter contre la pauvreté à l'échelle nationale.

B. Santé et qualité de vie

6. Dans les villes, les disparités dans le domaine de la santé se creusent en raison du manque d'accès aux services de santé, de l'inadéquation des logements, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de la malnutrition et de l'obésité, des problèmes liés à la sécurité sanitaire de l'eau et au manque d'eau, de l'inadéquation des services d'assainissement et d'élimination des déchets solides, de la pollution de l'air, de l'encombrement des routes, de l'insécurité routière, des épidémies de maladies transmissibles ou non et des problèmes de santé au travail et des accidents du travail. En ce qui concerne la mortalité et la charge de morbidité à l'échelle mondiale, les mauvaises habitudes alimentaires figurent parmi les principaux facteurs de risque². Dans le cas de la charge mondiale de morbidité, la dénutrition infantile et maternelle arrive également au premier rang des facteurs de risque, tout comme le surpoids et l'obésité³. En milieu urbain, ces risques sont aggravés par la pauvreté et les inégalités d'accès à une alimentation saine. La mortalité maternelle, les maladies infectieuses, comme la tuberculose, et les maladies à prévention vaccinale menacent davantage les personnes qui vivent entassées dans des conditions insalubres. Ce problème est exacerbé par l'encombrement et les fortes densités de population qui

¹ Voir : https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Urbanization/Urban%20world/MGI_urban_world_mapping_economic_power_of_cities_full_report.ashx.

² Global, regional, and national comparative risk assessment of 84 behavioural, environmental and occupational, and metabolic risks or clusters of risks, 1990–2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study, 2016 Risk Factors Collaborators, *Lancet* 2017; 390: 1345-1422. Disponible à l'adresse suivante : http://simonihay.com/sites/default/files/publication_attachments/GBD_84_b_risk_factors_2017_final_SI.pdf.

³ Global, regional, and national age-sex specific mortality for 264 causes of death, 1980–2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study, 2016 Causes of Death Collaborators, *Lancet* 2017; 390: 1151-1210. Disponible à l'adresse suivante : http://simonihay.com/sites/default/files/publication_attachments/GBD_age-sex_specific_264_2017_final_SI.pdf.

sont caractéristiques de la plupart des villes et favorisent les épidémies. Les villes, en particulier celles des pays en développement, deviennent rapidement des foyers de choléra et d'autres maladies transmissibles, les enfants étant les premiers touchés. Les jeunes enfants sont tout particulièrement vulnérables face aux maladies. Ils sont rarement vaccinés, ne disposent généralement pas d'installations sanitaires adaptées à leurs besoins et, en l'absence d'espaces verts publics, n'ont que peu d'endroits où jouer. En outre, la pollution urbaine a des effets extrêmement dangereux pour le développement physique et cognitif des enfants, et ces derniers sont pourtant 300 millions à vivre dans un environnement où le niveau de pollution atmosphérique est plus de six fois supérieur aux taux préconisés par l'Organisation mondiale de la Santé dans ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air. Par ailleurs, le VIH frappe les zones urbaines de plus en plus durement. De plus, les accidents de la circulation, qui sont plus fréquents dans les villes, tuent un grand nombre d'enfants et d'adolescents âgés de 10 à 19 ans. Cela étant, si elle est correctement planifiée et gérée, l'urbanisation permet à bien des égards de resserrer la collaboration entre les urbanistes et les acteurs de la santé et d'autres domaines dans le but de réduire les inégalités en matière de santé et d'améliorer la qualité de vie des personnes. Par ailleurs, il est tout aussi important de promouvoir l'enseignement et d'éveiller les consciences, de tirer parti des connaissances traditionnelles et de faciliter les processus participatifs si l'on veut élargir l'accès aux soins de santé et améliorer la qualité de vie. La modification du cadre bâti et social des villes, comme l'aménagement de zones réservées aux piétons et aux cyclistes et la multiplication des espaces verts, permet incontestablement de réduire le nombre d'accidents de la circulation et l'incidence de nombre de maladies non transmissibles ou infectieuses et d'améliorer les conditions du milieu, notamment la qualité de l'air. Les villes qui ont pris l'initiative d'engager des urbanistes et des professionnels de la santé ont réussi, par exemple, à faire baisser le taux d'obésité, la consommation de tabac et le nombre de cas de tuberculose.

C. Les femmes et les villes

7. Pour les femmes et les filles, l'urbanisation est souvent synonyme d'un meilleur accès à l'enseignement et aux offres d'emploi, d'une diminution de la fécondité et d'une plus grande indépendance. Toutefois, les femmes, en particulier celles qui ont un faible revenu, sont encore loin de jouir des mêmes droits que les hommes lorsqu'elles vivent en ville, comme en témoignent l'insécurité qu'elles subissent dans les transports publics, la discrimination dont sont fréquemment victimes celles qui travaillent dans les lieux publics, leur faible taux d'accession à la propriété, notamment foncière, et les répercussions particulièrement néfastes que le manque de services a sur leur santé et leur bien-être⁴. Celles qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté occupent majoritairement des emplois peu qualifiés et peu rémunérateurs dans le secteur informel, sont davantage en proie à l'insécurité et sont plus exposées à la violence, y compris la violence sexuelle, aussi bien dans l'espace public que chez elles. De plus, les femmes issues d'un milieu pauvre n'ont souvent pas les mêmes droits en ce qui concerne l'accès à la terre, aux infrastructures et à un logement adéquat. En revanche, la grande diversité culturelle des zones urbaines peut être propice à la remise en question des normes sociales, à la promotion de l'égalité des droits et au dépassement des stéréotypes sexistes qui sont autant d'obstacles pour les femmes et qui perpétuent la discrimination à l'égard de celles-ci, des filles et des jeunes en général. Par ailleurs, les villes offrent parfois de meilleures infrastructures

⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2018).

sociales et matérielles, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice et à la santé sexuelle et procréative, ainsi qu'au sport, aux loisirs et aux activités culturelles. Les femmes ont aussi de plus en plus de chances d'y trouver des salaires plus équitables et de s'insérer dans le marché du travail sur un pied d'égalité avec les hommes, y compris d'occuper des emplois hautement qualifiés ou des postes de direction. Bien que peu de villes tiennent systématiquement compte de la question de l'égalité des genres dans leurs politiques, le fait que davantage de femmes soient représentées dans les collectivités publiques locales – tant en politique que dans les services techniques – commence à faire reculer la discrimination et les inégalités et permet de nourrir des attentes plus ambitieuses en ce qui concerne la parité des sexes.

D. Égalité et inégalités urbaines

8. Dans de nombreuses villes, de plus en plus de personnes appartenant à certaines catégories de la population, parfois à plusieurs d'entre elles, sont exclues de la société et marginalisées : sans-abri, immigrants, membres de groupes ethniques et politiques minoritaires, membres de peuples autochtones, jeunes à risque, lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, membres de ménages dirigés par des femmes, personnes âgées et handicapées et chômeurs ou personnes sous-employées. Hélas, le racisme, la discrimination, la xénophobie, l'homophobie et l'intolérance sont exacerbés par le populisme. Aussi longtemps que de larges franges de la population urbaine seront exclues socialement et économiquement, elles resteront exposées à la violence, à la stigmatisation et à la discrimination, lesquelles peuvent même faire partie des méthodes fortes employées par les forces de police. Une telle vulnérabilité peut conduire les victimes, en particulier les jeunes, à se mettre en danger ou à enfreindre la loi, en allant parfois jusqu'à se livrer au trafic d'armes ou de drogues ou à la traite des personnes. L'intolérance, qui alimente l'extrémisme violent et le terrorisme, peut en outre avoir de lourdes répercussions sur les populations. Néanmoins, de nombreuses villes combattent l'exclusion et promeuvent les droits économiques, sociaux et culturels qui sont de leur ressort, à savoir les droits à un logement décent, à l'enseignement, à la sécurité des droits fonciers et à l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement, ainsi que les droits liés à la sexualité. Les stratégies d'urbanisation doivent impérativement tenir compte des droits de l'homme si l'on veut que les villes offrent les mêmes chances à tous et qu'il soit possible d'y vivre en sécurité, en paix et dans la dignité. D'ailleurs, nombreux sont les pays, villes et conseils municipaux qui, forts de leur autonomie, de leurs réseaux et de leurs liens étroits avec la population, luttent de plus en plus efficacement contre les discriminations et prennent de mieux en mieux en compte la cohésion sociale dans leurs stratégies de développement urbain durable.

E. Infrastructures et connectivité

9. Les villes et régions sont de plus en plus reliées les unes aux autres, grâce à leurs infrastructures matérielles (réseaux de transport, centrales électriques et installations de télécommunication), mais aussi à de multiples localités éloignées, grâce aux capitaux financiers, aux flux de ressources et aux chaînes de produits. Le contexte dans lequel s'opère l'urbanisation évolue rapidement, ce qui a des incidences sur la taille des établissements humains, le rythme auquel ils se développent ainsi que leur lieux d'implantation, leur forme et leur fonction. Ce constat se vérifie d'une région à l'autre, dans le continuum urbain-rural et dans les villes. Les inégalités spatiales dans les villes et entre les territoires perpétuent d'autres formes d'inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles, les populations les plus pauvres et les plus marginalisées étant les premières à en pâtir, ce qui peut entraîner des tensions

sociales voire des violences. Il faut absolument que les politiques et stratégies de planification soient axées sur les personnes si l'on veut s'attaquer aux inégalités spatiales, économiques et sociales et améliorer les conditions de vie dans le milieu urbain, en faisant fond sur la diversité des activités culturelles et sur le patrimoine urbain et en favorisant des solutions au cas par cas, adaptées au lieu en question. Mieux connectées entre elles, à leur région et au reste du monde, les villes peuvent contribuer à accroître la productivité, à faciliter l'échange de biens et services dans un intérêt mutuel et à assurer des services plus efficaces et accessibles. Associé à des politiques industrielles et économiques intelligentes, le regroupement peut avoir pour effet d'accroître le bien-être et la prospérité des personnes. Cependant, les villes et agglomérations doivent faire en sorte que tous leurs habitants puissent tirer parti du regroupement sur un pied d'égalité, que les réseaux routiers et les infrastructures ne négligent pas les zones à faible revenu, que les espaces urbains proposent également des emplois productifs aux pauvres et que les réglementations leur permettent de fournir des services, notamment des infrastructures adaptées aux marchés. Les villes doivent aussi s'emparer de problèmes tels que la capitalisation excessive des logements et la spéculation foncière, qui portent gravement atteinte à leur accessibilité économique et aux droits à un niveau de vie correct et à un logement convenable. Si elles sont mieux reliées sur le plan matériel, social et économique, les fruits de leur croissance peuvent être mieux répartis entre toutes les parties prenantes, y compris les populations à faible revenu. Grâce à des politiques territoriales équilibrées, l'urbanisation peut transformer les territoires et mettre services et infrastructures à la disposition des pauvres en milieu rural. Comme elles regroupent différents acteurs et influent donc sur les ressources dont ceux-ci disposent, les villes doivent impérativement être construites autant pour leurs habitants que pour les investisseurs et les touristes, une attention spéciale devant être portée aux besoins particuliers des populations pauvres et les plus marginalisées.

F. Logements et taudis

10. Dans un grand nombre de pays en développement, l'urbanisation est de plus en plus informelle, ce qui s'explique par le manque de planification ou l'absence de mesures d'accessibilité économique. Quelque 880 millions d'habitants de taudis ont un accès insuffisant aux infrastructures d'assainissement et à une eau non polluée et des droits fonciers non garantis, sont en situation d'insécurité alimentaire, en mauvaise santé et sans emploi, manquent d'établissements scolaires, subissent la délinquance et sont contraints de s'entasser⁵. Dans le même temps, la spéculation et l'inadéquation de la réglementation financière ont déclenché une crise financière qui a entraîné la saisie des biens immobiliers de millions de propriétaires et des évictions, jeté des personnes à la rue et créé une pénurie de logements, même pour la classe moyenne. Dans de nombreux pays, la spéculation continue de financer une urbanisation caractérisée par des rues et des infrastructures mal conçues, ce qui donne lieu à des problèmes d'accès et de déplacement, à une mobilité excessive et à un taux élevé d'utilisation des ressources. En outre, le logement ayant été considéré pendant des décennies comme un bien marchand et non comme un droit fondamental, la planification des infrastructures étant insuffisante et les politiques n'étant pas adaptées à la réalité du marché immobilier d'habitation, la demande de logements augmente et ces derniers sont d'autant plus chers. Malheureusement, le secteur public comme le secteur privé se sont révélés incapables de proposer aux pauvres le nombre de logements accessibles dont on a besoin vu l'ampleur de la crise actuelle. Les zones résidentielles occupent plus de la moitié de l'espace urbain. Malgré cela, le logement

⁵ *Rapport de 2018 sur les objectifs de développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.6).

urbain est une chance pour l'intégration sociale, économique et spatiale. Depuis quelques années, les politiques relatives au logement sont envisagées non seulement sous l'angle de l'accessibilité économique, mais aussi de la sécurité des droits fonciers, de l'accessibilité, de l'habitabilité, de l'adéquation aux caractéristiques culturelles et de l'accès à une nourriture saine. S'il est bien planifié et bien conçu, le logement peut contribuer à atteindre une densité de population optimale permettant de tirer le meilleur parti du principe de regroupement, notamment de disposer de moyens de subsistance à proximité, de faire baisser le coût des infrastructures, de préserver l'espace public et d'améliorer les transports publics et les transports non motorisés. Toutefois, il est essentiel que l'urbanisation ne porte pas atteinte au droit légitime à occuper des terres, notamment des résidents des implantations sauvages, des petits agriculteurs locaux et des peuples autochtones. Les opérations de réfection des taudis par la collectivité mettent à profit le capital humain, social et culturel des implantations sauvages pour améliorer progressivement les services et les conditions de vie dans les quartiers urbains.

G. Délinquance et violence

11. Les villes affichent des taux élevés de criminalité et de violence, lesquelles prennent différentes formes : extorsions, vols, trafic de drogues, traite des personnes, violences sexuelles, extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et déprédation d'infrastructures et d'espaces urbains par des gangs, des groupes criminels organisés, des individus armés et des milices et parfois même des membres des forces de l'ordre ou de la sécurité d'État. Ces phénomènes touchent majoritairement les quartiers urbains les plus démunis, où les autorités municipales et les forces de l'ordre ne remplissent pas leur rôle en matière de sécurité publique, tandis que les couches plus riches de la société ont recours à des services de sécurité privés, qui sortent souvent du cadre juridique défini⁶. Les enfants défavorisés qui vivent en ville figurent parmi les groupes les plus vulnérables et ont davantage de risques d'être exploités, de sombrer dans la violence, la délinquance ou la drogue. Les villes jouent un rôle fondamental dans le maintien de l'ordre public. L'intégrité des forces de l'ordre est essentielle à l'instauration de la confiance publique et au maintien de la paix et de la sécurité. Les forces de police et les autorités locales doivent avoir conscience que la corruption tend à éroder la confiance et prendre les mesures voulues. Les abus de pouvoir peuvent pousser les jeunes à se radicaliser et à emprunter la voie de l'extrémisme violent. Il faut donc envisager d'appliquer des politiques de lutte contre la corruption dans les villes pour que les forces de l'ordre respectent les droits fondamentaux et fassent preuve d'intégrité. Pour remédier réellement et durablement à la violence, les villes doivent s'attaquer aux causes profondes de celle-ci dans le cadre de stratégies préventives intégrées. Les initiatives multipartites et pluridisciplinaires qu'ont lancées certaines autorités municipales ont permis de mobiliser davantage la population et de mettre en place des dispositifs d'appui permettant de mieux faire appliquer la loi, de lutter plus efficacement contre les infractions et d'instaurer une étroite coopération avec la société civile de façon à prévenir la violence armée. Ces initiatives abordent également certains aspects de la vie urbaine essentiels à la création de lieux et d'espaces publics plus sûrs, notamment la création d'emplois et l'accès à l'enseignement, à la culture, à la santé et à la justice.

⁶ ONU-Habitat, *Global Report on Human Settlements 2007: Enhancing Urban Safety and Security* (Londres, Earthscan, 2007).

H. Regroupement et efficacité

12. Dans les pays en développement, où la deuxième vague d'urbanisation bat son plein, les villes doivent investir massivement dans de nouvelles infrastructures pour répondre à l'accroissement rapide des besoins d'une population et d'une économie en plein essor. En 2012, on estimait que 60 % du cadre bâti nécessaire pour répondre, à l'horizon 2030, aux besoins de la population urbaine mondiale n'avait pas encore été construit⁷. Ce chiffre est alarmant étant donné que de nombreuses villes en expansion accusent déjà un immense retard en matière d'infrastructures. Un système très dynamique est en train de se faire jour, où la forme et la fonction des villes sont déterminées par des décisions prises par les institutions et les entreprises, qui sont parfois influencées par des groupes d'intérêts, ce qui limite les choix individuels. La situation étant complexe, il faut adopter une démarche axée sur des solutions qui rassemblent l'ensemble des acteurs et tiennent compte de leurs modes d'action et des conséquences des décisions prises par les individus et les institutions. Heureusement, le regroupement des villes leur permet de tirer parti de leur proximité géographique et de leur taille pour améliorer la productivité et l'innovation à moindre coût. De fait, une urbanisation bien planifiée est un moyen économiquement rationnel d'étendre les infrastructures et les services à l'ensemble d'un pays et d'améliorer les conditions de vie, la productivité et le bien-être général de toute la population. La concentration de la demande de biens et services dans une zone limitée permet aux zones urbaines d'améliorer la productivité et l'innovation en diminuant les coûts. Avec juste ce qu'il faut d'innovation et d'entrepreneuriat, les synergies dans les domaines du développement des infrastructures, de la gestion et de la prestation de services peuvent avoir pour effet de réduire la consommation matérielle tout en améliorant le bien-être des personnes.

I. Ressources naturelles et santé des écosystèmes

13. L'urbanisation peut poser des problèmes environnementaux, en raison de l'intensité et de l'inadéquation de l'utilisation des terres et de la consommation de ressources et d'énergie, et parce qu'il est plus difficile de garantir l'efficacité et la viabilité des systèmes alimentaires. Faute d'une bonne planification et d'une bonne gestion, elle peut même accroître les risques concernant la salubrité de l'environnement, endommager les écosystèmes et épuiser les ressources naturelles. Les flux matériels – de personnes, de marchandises, d'aliments, de services, notamment environnementaux, et de déchets – nécessaires au fonctionnement des villes mettent fortement à contribution l'arrière-pays, ce qui rend moins nette la démarcation entre zones urbaines et zones rurales. À bien des égards, ces transactions épuisent les ressources essentielles que sont l'eau douce, l'azote, le phosphore et les terres arables et menacent la survie de certaines espèces et donc la viabilité d'écosystèmes entiers. Néanmoins, la concentration qui caractérise les villes, traditionnellement compactes et polyvalentes, est de nature à limiter l'impact global de l'urbanisation sur l'espace et à préserver des terres agricoles et un habitat périurbains précieux, qui fournissent, souvent sans qu'on en ait conscience, d'innombrables services écosystémiques. En outre, les économies d'échelle inhérentes aux villes permettent de diminuer le taux d'utilisation des ressources et de consommation d'énergie par habitant et de recycler et réutiliser des matériaux à grande échelle. Lorsqu'il existe des politiques favorisant les synergies entre milieu urbain et milieu rural, les villes peuvent même être à l'avant-garde des systèmes de

⁷ Michail Fragkias et consorts « A synthesis of global urbanization projections » in *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities*. Thomas Elmqvist et consorts, (dir.) (Dordrecht, Pays-Bas, Springer, 2013).

production et de consommation alimentaires durables. L'urbanisation est un processus susceptible de transformer les territoires, de mettre en lien les établissements humains de tout le continuum urbain-rural, y compris les petites agglomérations, les villes intermédiaires et les grands centres urbains, et de garantir l'accès de toutes et tous à un logement convenable et abordable, aux services essentiels et à des infrastructures. En ce sens, les villes sont un terrain propice à la mise en place d'une économie circulaire.

J. Changements climatiques, risques naturels et réduction des risques de catastrophe

14. Les villes contribuent dans une large mesure aux changements climatiques, mais elles en subissent aussi les effets. Généralement, elles sont gourmandes en énergie et polluent beaucoup. Dans son rapport spécial intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), publié en 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a considéré l'urbanisation comme l'une des quatre principales tendances sur lesquelles il convient de se pencher pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète à 1,5 °C. Par ailleurs, les zones urbaines sont naturellement plus vulnérables face aux risques et difficultés résultant des changements climatiques et des phénomènes naturels, qui sont définis dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, car la population et les activités économiques y sont fortement concentrées. Cette fragilité est exacerbée par le fait que les villes sont fréquemment situées dans des zones côtières de faible élévation, les populations particulièrement vulnérables vivant souvent sur des terrains véritablement dangereux. Toutefois, de nombreuses villes sont très bien placées pour prendre des mesures visant à atténuer les risques et à s'y adapter. Celles qui sont compactes et à la fois commerciales et résidentielles affichent des taux d'utilisation des ressources et d'émission de gaz à effet de serre par habitant inférieurs à ceux d'autres types d'établissements non urbains. De plus, les économies d'échelle réalisées dans les villes et la propension de ces dernières à innover permettent d'utiliser des énergies renouvelables, de recycler les déchets solides et de détecter et prévoir les catastrophes naturelles et d'envoyer des alertes rapides aux décideurs, en particulier grâce aux technologies de l'information et des communications. Plus important encore, lorsque les systèmes urbains sont conçus et gérés à l'aide de solutions naturelles, ils peuvent tirer parti de multiples services écosystémiques, notamment le stockage du carbone, la régulation du climat à l'échelle locale, la récupération des eaux pluviales et la purification de l'eau et de l'air.

K. Migrations

15. Contrainte ou non, la mobilité humaine façonne depuis longtemps l'urbanisation. Les possibilités qu'elle offre en matière de développement ne peuvent toutefois être exploitées que dans le cadre de politiques et de dispositifs qui permettent aux migrants, indépendamment de leur statut, de s'intégrer à la société et d'y contribuer. Les inégalités spatiales touchent un nombre disproportionné de migrants, qui ont tendance à s'installer dans les zones pauvres où les logements sont inadaptes et où l'accès à la terre est limité. Il est donc important que les politiques nationales et les dispositifs de gouvernance relatifs aux villes tiennent compte des effets des migrations et des besoins des migrants pour que les villes soient ouvertes à tous et prospèrent. Pour ne laisser personne de côté, les villes et les zones urbaines doivent adopter des politiques et fournir des services qui profitent à tous en ce qui concerne la santé, le logement, la protection sociale ou encore l'enseignement. Toutefois, en matière de migrations, les décisions sont souvent prises par les États, ce

qui restreint la marge de manœuvre des villes. Les hautes sphères de l'administration doivent donner à ces dernières les moyens d'être les premières à intervenir dans ce domaine en les dotant des cadres législatifs, des compétences et des financements requis. Les pays ont besoin de villes capables d'exploiter les possibilités offertes par la diversité culturelle et de garantir la cohésion sociale. Dans cette optique, il faut envisager la gouvernance migratoire à l'échelle de l'ensemble de l'administration, y compris à l'échelon local, afin d'améliorer la cohérence des politiques aux niveaux horizontal et vertical.

L. Villes en crise, déplacements, résilience et consolidation de la paix

16. Les crises mondiales sont de plus en plus complexes et multidimensionnelles. Elles sont cycliques, récurrentes et liées les unes aux autres, par-delà les frontières géographiques, y compris les frontières régionales, et durent toujours plus longtemps. Elles touchent aussi de plus en plus les villes : ces dernières devant faire face à toujours plus d'aléas, elles sont exposées à davantage de risques. Les pays fragilisés affichent des taux d'urbanisation très élevés, qui sont souvent alimentés par les déplacements liés aux crises. Les phénomènes météorologiques extrêmes, les conflits, les expulsions et l'accaparement de terres poussent un nombre croissant de personnes – déplacés et réfugiés, notamment – à aller s'installer en ville ou à rejoindre une autre zone urbaine. De fait, les villes sont la destination privilégiée des déplacés et des réfugiés : 80 % des premiers⁸ (dont la population mondiale atteint 38 millions de personnes) et 60 % des seconds (dont la population mondiale se chiffre à 22 millions de personnes) résident dans des zones urbaines⁹, où ils espèrent trouver de meilleurs moyens de subsistance et un logement, être en sécurité et avoir accès à des services. Or les villes, en particulier les villes secondaires dotées de moyens et de systèmes de gestion urbaine peu performants, sont souvent incapables de satisfaire la demande en ce qui concerne les infrastructures, le logement et les moyens de subsistance, notamment en cas de choc sévère. En temps de crise, les inégalités en matière d'accès aux services, au logement et aux moyens de subsistance se creusent, ce qui nuit à la cohésion et à la stabilité de la société. Ces déplacements peuvent engendrer des tensions sociales et culturelles entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil, qui sont parfois déclenchées ou attisées par les propos des responsables politiques. À ce titre, les villes ont une chance formidable de gérer les déplacements urbains et d'en tenir compte dans leurs stratégies de développement urbain durable. Il y a toujours un risque que, dans le cadre des solutions apportées à une crise, certains quartiers, en particulier les implantations sauvages, soient réorganisés de façon à en modifier la structure démographique ou à libérer l'espace concerné pour des projets de développement rentables. Toute intervention en cas de crise ou opération de relèvement est l'occasion de mieux reconstruire et de renforcer la résilience globale, ce qui nécessite notamment de mieux harmoniser les activités de développement et l'aide humanitaire. Cependant, les villes sortant d'un conflit peuvent devenir un espace fondamental pour la reconstruction du contrat social, le rétablissement d'institutions plus responsables et plus inclusives et la création de mécanismes de justice transitionnelle – autant de facteurs qui contribuent à la consolidation de la paix. La préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel peut aussi servir cet objectif, faciliter l'établissement d'un dialogue interculturel et orienter et appuyer les activités de reconstruction et de relèvement au sortir d'un conflit ou d'une catastrophe.

⁸ Voir : <http://habitat3.org/wp-content/uploads/Habitat-III-Issue-Papers-report.pdf>.

⁹ Voir : www.citylab.com/equity/2017/10/the-refugee-crisis-is-a-city-crisis/544083/.

M. Administrations régionales et locales

17. Dans de nombreux pays, le partage des responsabilités fonctionnelles entre les administrations nationales et municipales reste flou, et même lorsque ces responsabilités sont clairement réparties, les fonds alloués en conséquence sont rarement suffisants. Une telle imprécision peut être doublement dommageable car, faute de moyens de contrôle appropriés, la décentralisation financière risque de faciliter la corruption. Les petites unités administratives isolées peuvent se révéler incapables de faire face aux problèmes d'intégrité associés au respect d'exigences strictes en matière de gestion financière, notamment en ce qui concerne la passation des marchés publics. À l'échelle locale, les conflits d'intérêts sont courants : les administrations voient leur intégrité constamment mise à l'épreuve du fait qu'elles entretiennent des liens étroits avec le secteur privé et que certains de leurs employés travaillaient auparavant dans ce secteur. Toutefois, le chapitre II de la Convention des Nations Unies contre la corruption prévoit un dispositif permettant aux administrations locales de détecter, de gérer et de prévenir efficacement les risques de corruption. Pour leur part, les administrations locales urbaines sont en passe de devenir des acteurs institutionnels indispensables s'agissant de rendre la croissance plus équitable et de prendre des mesures concrètes. Leurs travaux, projets et solutions transcendent de plus en plus les clivages politiques locaux et trouvent un écho sur le plan régional et mondial. Les administrations locales deviennent de plus en plus décentralisées, représentatives et autonomes, et sont donc généralement plus réactives ; en effet, elles peuvent être plus directement tenues responsables de l'amélioration progressive des conditions de vie de la majorité de leurs administrés et subissent les conséquences politiques à court terme de leurs échecs.

III. Domaines inexplorés

18. Les grandes tendances que sont l'urbanisation et l'innovation technologique s'accompagnent de possibilités et de risques en ce qui concerne le développement urbain durable ; le système des Nations Unies doit se projeter dans l'avenir pour en appréhender les effets à long terme sur le plan de la durabilité des villes. La notion de « domaines inexplorés » est en cours de formation, et elle est envisagée dans le présent document dans ses différentes dimensions : sociale, technologique, politique et environnementale. En ce qui concerne l'urbanisation durable, ces domaines peuvent avoir une influence positive ou négative. Si on peut se les représenter, on ne peut les prévoir ou les évaluer que dans une certaine mesure : il est donc absolument nécessaire d'anticiper. Dans cette partie, on s'est attaché à cerner les principaux domaines dans lesquels le système des Nations Unies pourra se mobiliser pour prêter assistance aux États Membres. Chacun de ces domaines est un élément dont il est impossible de faire abstraction, qui nécessite des prévisions et une certaine clairvoyance et dont les incidences sur l'avenir des villes et des personnes doivent être analysées plus en profondeur, afin de mieux ajuster l'action du système à court terme. Ce dernier doit absolument agir de façon globale pour être mieux à même de comprendre ces phénomènes atypiques, d'atténuer les risques qu'ils comportent et d'en tirer le meilleur parti.

A. Transformation numérique et nouvelles technologies¹⁰

19. L'économie mondiale se transforme en une économie numérique et l'évolution future du travail fait partie des grands changements structurels¹¹. L'intelligence artificielle – probablement la prochaine technologie révolutionnaire – est au cœur de ces transformations. Le fait que des robots informatisés soient en mesure de recréer une forme d'intelligence humaine permettant de réfléchir, de généraliser des raisonnements et de résoudre des problèmes engendrera de profonds changements dans les villes, des véhicules autonomes autopilotés aux transports en commun aériens, en passant par les systèmes de sécurité publique reposant sur l'analyse des comportements. L'apparition de nouvelles technologies s'accompagne de risques et de difficultés. À quoi ressembleront les villes lorsque l'intelligence artificielle se sera généralisée ? Les voitures autonomes marqueront-elles la fin du concept de stationnement et des espaces réservés à certains usages comme les parcs, les zones piétonnes et les pistes cyclables ? Les données sur lesquelles repose le mécanisme d'apprentissage profond de l'intelligence artificielle sont-elles faussées ? Existe-t-il des considérations déontologiques concernant la collecte des données nécessaires au développement d'applications faisant appel à l'intelligence artificielle ? Les nouvelles technologies conduisant la plupart des commerçants à passer à la vente en ligne, quels seront en définitive les effets de cette tendance sur les magasins en dur et sur les quartiers mixtes et vivants ? Les réponses à ces questions dépendent de la mesure dans laquelle les grandes tendances technologiques s'implanteront et seront adaptées à chaque ville et à chaque pays. Néanmoins, tout bien pesé, la durabilité des villes sera déterminée avant tout non par des bâtiments, des voitures et des outils ultra-technologiques, mais par les habitants, le tissu social, l'existence de quartiers mixtes où l'on peut facilement se déplacer à pied et l'interconnectivité.

20. L'intelligence artificielle et les autres technologies naissantes peuvent jouer un rôle important s'agissant d'assurer une urbanisation durable et de rendre les villes plus « intelligentes », ouvertes et viables. Les innovations technologiques, en particulier dans le domaine de l'informatique et des communications, peuvent contribuer à transformer les espaces urbains sur le plan de la connectivité et à redéfinir les notions de proximité et de distance. Elles peuvent aider à mieux prendre en compte les personnes handicapées. Associées à l'intelligence artificielle, les technologies de géolocalisation et de cartographie peuvent permettre de mieux comprendre l'urbanisme et les effets de l'environnement urbain sur les personnes et inversement, et de localiser plus précisément certains phénomènes, ce qui donne aux décideurs locaux de nouveaux moyens de nouer un dialogue avec les administrés et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Ces décideurs s'appuieront sur des outils et systèmes qui permettent de connaître précisément les préférences en matière de logement, les marchés fonciers et les incidences de la revitalisation des villes pour aborder des questions telles que la fiscalité, l'ingénierie des infrastructures et la prestation de services publics. Les solutions basées sur l'intelligence artificielle peuvent aider à utiliser au mieux l'énergie et l'Internet des objets, qui fonctionne aussi grâce à cette technologie, peut permettre aux groupes de population marginalisés d'accéder à des soins de santé et à des services sociaux et financiers et qui leur seraient autrement inaccessibles.

21. Les valeurs sur lesquelles reposent ces nouvelles technologies doivent impérativement être en phase avec les valeurs universelles. Il convient de lancer une démarche collective pour mieux comprendre les incidences de la transformation numérique et des nouvelles technologies sur l'avenir de l'urbanisation et les

¹⁰ Voir www.un.org/en/newtechnologies/.

¹¹ Voir CEB/2019/1/Add.2.

possibilités qu'elle offre. Il faut faire en sorte¹² que la valeur créée par l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies serve, dans toute la mesure possible, à fonder des sociétés et des villes plus durables, accueillantes, dynamiques et où la discrimination n'a pas sa place, notamment dans l'intérêt des pauvres vivant en milieu urbain et des autres groupes marginalisés. L'accent devrait être mis sur les solutions et les mécanismes de marché qui permettent, lorsque c'est nécessaire, d'aller au-delà des technologies et de leur application systématique, sans porter atteinte aux droits des habitants, notamment leur droit à la vie privée et au travail.

B. Partage, privatisation et anti-multilatéralisme

22. Depuis qu'elles se sont imposées en tant que centres d'échanges, les villes reposent sur le principe du partage : leurs habitants y partagent l'espace, les infrastructures et les ressources qui les traversent¹³. Néanmoins, on constate une tendance croissante à la privatisation des biens publics, comme les espaces libres et les systèmes d'alimentation en eau, à la marchandisation des droits fondamentaux, par exemple le logement et la nourriture, et à l'intensification de la dépendance vis-à-vis du revenu monétaire. Après la crise de 2008, le nombre de terrains et de biens immobiliers urbains achetés par des entreprises, essentiellement dans le but de stocker leur capital, a fortement augmenté. De la même façon, de plus en plus de programmes immobiliers de grande envergure ont tendance à renforcer la ségrégation existante, ce qui a pour effet de reproduire des modèles urbains non durables et de retirer à la population la maîtrise de la planification et de la gestion des espaces publics. Globalement, ce type de privatisation risque de provoquer une « désurbanisation » des villes, autrement dit de réduire les espaces publics et de ralentir la croissance interne plus complexe qui s'opère à petite échelle¹⁴. Dans le même temps, la dégradation des systèmes d'aide sociale et d'autres socles de protection sociale se poursuit, accélérée par les mesures d'austérité, ce qui entraîne une diminution de la qualité de vie et, en définitive, de la productivité. Ces privatisations exacerbent la vulnérabilité socioéconomique et sont exploitées par des mouvements populistes xénophobes qui dressent les groupes socioéconomiques les uns contre les autres, ce qui creuse les fractures en fonction de la propriété et fait naître des oppositions à la coopération transversale et locale – un phénomène appelé anti-multilatéralisme. Par conséquent, les villes ont de plus en plus de difficultés à offrir ce dans quoi elles excellent : le partage. Il reste à voir si les villes plurielles pourront contribuer à redorer le blason du multilatéralisme à une période où on en a le plus besoin¹⁵.

C. Villes sans combustibles : utilisation des terres et pénurie de ressources

23. Dans toutes les régions, le taux d'expansion des terres urbaines est supérieur ou égal au taux d'accroissement démographique, signe d'une urbanisation plus étalée que compacte¹⁶. L'utilisation ségréguée des terres est à la fois une conséquence et un

¹² Le Comité de haut niveau sur les programmes achève actuellement l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système sur le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle devant permettre aux pays en développement de faire face à ces besoins.

¹³ Nestor M. Davidson et John J. Infranca, « The sharing economy as an urban phenomenon », *Yale Law and Policy Review*, vol. 34, n° 2.

¹⁴ ONU-Habitat, *The Quito Papers and the New Urban Agenda* (New York, Routledge, 2018), p. 26-31.

¹⁵ Voir www.weforum.org/agenda/2017/01/populism-is-poison-plural-cities-are-the-antidote.

¹⁶ Voir <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0023777>.

facteur d'accélération de cet étalement. Ces deux éléments combinés rendent les villes de moins en moins économes en ressources¹⁷. Ce modèle d'agglomération tentaculaire est fondé sur un postulat datant du XX^e siècle, selon lequel les ressources sont inépuisables et les terres et les réserves de pétrole quasiment infinies, et les gens peuvent vivre presque partout puisque voitures et ordinateurs mettent à leur portée des emplois et des services toujours plus éloignés. Si les technologies permettent de télétravailler et de se doter de modes de transport à faible émission de carbone, ce qui réduit l'impact environnemental, elles ne peuvent pas déjouer l'obstacle de la géographie : les réserves de combustibles fossiles s'amenuisent, la pollution atmosphérique et les émissions augmentent, les terres arables ne cessent de se raréfier et les terres rares sont de plus en plus difficiles à obtenir. Dans les marchés émergents où la classe moyenne gagne du terrain, les villes continuent de se développer sans tenir compte, parfois volontairement, de la raréfaction des ressources. Que se passera-t-il lorsque le pic de production de pétrole aura été dépassé et qu'il ne sera plus possible de faire des déplacements aussi longs ? Lorsqu'un terrain recouvert d'une couche de matériau inerte et non poreux aura soudain plus de valeur en raison de la terre qui se trouve en-dessous ?

D. Les villes en première ligne des changements climatiques : adaptation, décarbonisation et migrations

24. Dans son rapport spécial intitulé *Global Warming of 1.5 °C*, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a indiqué que les villes comptaient parmi les espaces les plus vulnérables face aux effets du réchauffement de la planète. Si ce dernier se poursuit au rythme actuel, il pourrait atteindre 1,5 °C dès 2030. Dans certaines régions, le réchauffement pourrait être deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Selon le rapport, si aucune autre mesure d'adaptation n'est prise, au moins 136 mégapoles (villes portuaires dont la population dépassait 1 million de personnes en 2005) risquent d'être inondées en raison de l'élévation du niveau des mers : 280 millions de personnes et de nombreuses implantations sauvages seraient concernées. En effet, 50 % de la population mondiale vit à moins de 3 km d'une masse d'eau douce de surface et plus de 40 % vit dans une zone côtière¹⁸. Qui plus est, sur les 22 mégapoles comptant plus de 10 millions d'habitants dans le monde, 15 sont situées sur une côte¹⁹. Rien qu'en Asie, 8,7 millions de personnes devraient être amenées à se déplacer d'ici à 2050 à cause de l'élévation du niveau des eaux et des mers²⁰. La viabilité économique et sociale et la capacité d'absorption de certaines villes pourraient ainsi être fortement mises à mal. En particulier dans les zones côtières de faible élévation, l'urbanisation se poursuit sans qu'on semble se soucier des changements climatiques et de leurs effets, ce qui aggrave rapidement les risques et l'exposition aux dangers. Le nombre de maladies et de décès causés par des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur exacerbées par les îlots de chaleur urbains, devrait alors beaucoup augmenter. La population souffrant du manque d'eau devrait doubler, tandis que l'insécurité alimentaire résultant de la diminution du rendement et de la qualité nutritionnelle des cultures devrait considérablement accélérer l'exode rural.

¹⁷ Voir <https://www.pnas.org/content/early/2017/01/03/1606035114>.

¹⁸ Juan Manuel Barragan et Maria De Andrés, « Analysis and trends of the world's coastal cities and agglomerations », *Ocean and Coastal Management*, vol. 114 (septembre 2015) p. 11-20.

¹⁹ Susan Brown et consorts, « Sea-level rise impacts and responses: a global perspective », in *Coastal Hazards*, Charles W. Finkl, (dir) (Dordrecht, Pays-Bas, Springer, 2013), p. 117-149.

²⁰ *Impacts of Sea Level Rise on Economic Growth in Developing Asia* (Manille, Banque asiatique de développement, 2017).

25. Dans son rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a affirmé que pour ne pas dépasser la barre de 1,5 °C et se préparer au réchauffement, il fallait prendre des mesures drastiques visant à modifier les modes de construction et de gestion des établissements humains. Il faudrait ainsi diviser quasiment par deux les émissions de carbone au cours des 12 prochaines années, ce qui permettrait de transformer l'économie urbaine et rurale et les modes de vie. Face à la prompt évolution des situations météorologiques, l'ampleur et la rapidité de ces mesures devraient être inédites afin de garantir la stabilité sociale, la prospérité économique et l'intégrité des écosystèmes. Il faut redoubler d'efforts afin de repenser l'urbanisation actuelle et future, les bâtiments neutres en carbone et les infrastructures résilientes face aux changements climatiques, qui peuvent tous jouer un rôle majeur dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il sera essentiel, en plus de transformer l'économie et de gérer la planification et la construction, de sensibiliser et d'éduquer la population et de produire des connaissances pour promouvoir des valeurs communes et modifier les comportements et les modes de vie.

E. Liens entre les domaines inexplorés

26. Il importe de continuer d'étudier les liens entre les différents domaines inexplorés, en particulier les liens entre l'urbanisation, les changements climatiques et les migrations, et de faire avancer le débat global sur l'avenir de l'urbanisation, les problèmes qu'elle pose pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs arrêtés au niveau mondial, et le rôle que l'ONU peut jouer. Par exemple, les sécheresses, les inondations et l'élévation du niveau des mers causées par les changements climatiques ainsi que la modification des modes de production alimentaire à l'échelle mondiale sont autant de facteurs qui entraînent une perte massive de l'habitat et donnent lieu à de nouveaux flux migratoires rapides. Ensemble, les domaines inexplorés renforcent la probabilité qu'un soulèvement social et politique ait lieu ou que des conflits régionaux ou locaux éclatent, et donc que davantage de personnes soient déplacées. Dans certaines régions du monde, des violences extrêmes et des conflits qui durent depuis trop longtemps font peser des risques supplémentaires. De telles situations font entrevoir un avenir bien sombre pour l'humanité, influent sur l'urbanisation et sa dimension démographique et représentent un obstacle majeur pour le développement urbain durable. Dans ce contexte, il sera très compliqué de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. L'argument selon lequel le système des Nations Unies devrait intensifier son action collective pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à assurer une urbanisation durable en tenant pleinement compte des défis et des possibilités qui accompagnent les domaines inexplorés est donc d'autant plus valable. Les États Membres ont là une occasion concrète de tirer parti des connaissances et compétences spécialisées des uns et des autres et de coordonner leur action en faisant fond sur les responsabilités de chacun.

IV. Résultats escomptés

27. Il faut renforcer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies pour aider les États Membres à appliquer le Programme 2030 et les accords mondiaux connexes en améliorant la planification de l'urbanisation, sur la base du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris sur le climat, des pactes mondiaux sur les migrants et du Nouveau Programme pour les villes. Il va de soi qu'en exploitant la force de changement de l'urbanisation durable, telle qu'exposée à la partie II ci-dessus, dans le cadre de la mise en œuvre

du Nouveau Programme pour les villes, on peut accélérer les progrès en ce qui concerne les aspects sociaux, environnementaux et économiques du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Cette démarche est également essentielle à la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans les autres programmes, qui ont tous une importante dimension urbaine et territoriale. Les corrélations et les liens qui existent entre les différents programmes mondiaux sont extrêmement utiles pour ce qui est d'assurer la cohérence entre les mandats et les domaines de compétence des divers organismes et entités des Nations Unies. Il est indispensable de comprendre la diversité des liens qui unissent ces programmes pour tirer parti de tout leur potentiel et utiliser au mieux les ressources du système des Nations Unies et des parties prenantes dans tous les secteurs.

28. Les objectifs de développement durable comprennent un ensemble intégré d'objectifs et de cibles. La réalisation des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), qui consistent à faire les bons choix pour les villes, a une incidence notable sur la réalisation de cibles associées à d'autres objectifs (voir figure I). Parallèlement, plusieurs cibles associées à d'autres objectifs sont indispensables à une bonne urbanisation (voir figure II)²¹. Il est de plus en plus admis que pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut prendre des mesures à l'échelle locale et collaborer avec les acteurs locaux, y compris les collectivités locales, et que c'est dans les villes que cette démarche peut être la plus efficace.

²¹ On pourrait faire valoir que toutes les cibles associées aux objectifs de développement durable comportent une dimension urbaine. Les cibles et objectifs présentés dans les figures I et II n'ont donc qu'une valeur indicative et devraient être considérés comme des points de départ stratégiques vers d'autres cibles et objectifs.

Figure I
Liens entre l'objectif de développement durable n° 11 et les autres objectifs



Figure II
Objectifs de développement durable et cibles revêtant une importance cruciale pour les villes



29. Si l'urbanisation durable est considérée comme un moteur du développement et de la paix qui vise à améliorer les conditions de vie de toutes et tous, cet objectif peut être divisé en quatre grands résultats escomptés permettant d'orienter l'action commune menée par les entités des Nations Unies pour faire fond sur les engagements porteurs de changement inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes :

- Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural
- Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions
- Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain
- Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

30. Ces résultats escomptés seront fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des genres, et mettront l'accent sur les groupes susceptibles d'être laissés pour compte, notamment les enfants, les migrants et les déplacés, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. Cela permettra d'édifier des sociétés et des villes où chacun a sa place et de mettre à profit du rôle joué par ces groupes, en particulier les femmes et les jeunes, en tant qu'acteurs et actrices clefs des transformations sociales.

Résultat escompté 1

Population : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

31. On ne pourra parvenir au développement durable que si les droits fondamentaux de millions de citadines et de citoyens pauvres et marginalisés sont respectés, ce qui suppose d'améliorer l'accès à un logement convenable, à une alimentation saine, des services et infrastructures de base, à des espaces publics de qualité, à des moyens de subsistance, à des solutions de mobilité, à une alimentation nutritive, à la culture et à l'éducation, et à des conditions de vie sûres et saines. Le principe central du Programme 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, a son équivalent spatial. À cet égard, les entités des Nations Unies devront promouvoir des approches sectorielles plus territoriales et intégrées au niveau des pays, en cernant les dimensions spatiales de la pauvreté et de la marginalisation d'une région à l'autre, dans le continuum urbain-rural et au sein même des villes, et en définissant des résultats collectifs liés à l'ensemble des cibles et objectifs pertinents. Elles devraient pour cela appuyer la mise en place de processus de prise de décisions et de planification plus inclusifs et centrés sur l'être humain qui maximisent la connectivité, permettent d'intégrer les zones urbaines soumises à une ségrégation formelle et informelle et fassent une place aux divers groupes socioéconomiques et groupes marginalisés. Elles devraient s'efforcer de répondre aux besoins des populations du continuum urbain-rural de manière coordonnée, en tirant parti des synergies créées par l'échange mutuellement bénéfique de biens et de services, en vue de contribuer à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes spatiales.

Résultat escompté 2

Prospérité : assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

32. L'urbanisation représente une part particulièrement élevée du produit intérieur brut. Une urbanisation bien planifiée et bien gérée peut permettre de générer de la richesse, d'exploiter au mieux les économies d'échelle et les avantages du regroupement, d'assurer un développement territorial intégré et de faire le lien entre développement rural et développement urbain. Lorsqu'elles sont réellement inclusives, bien reliées entre elles et prospères, les villes peuvent transformer la vie des gens par-delà les territoires et supprimer ainsi les inégalités. La prospérité des villes est étroitement liée à celle des régions, les infrastructures favorisant la connectivité spatiale et la productivité des économies tant urbaines que rurales, y compris les systèmes alimentaires. À cet égard, les entités des Nations Unies devront

aider les pays à tirer le meilleur parti de l'urbanisation afin qu'ils puissent transformer leur économie en passant par exemple d'un système de production agricole à un système industriel durable, d'une économie dominée par les emplois agricoles à une économie qui englobe les services, une agriculture rationnelle et une industrie verte, ou d'une société reposant sur l'industrie lourde à une société industrielle durable et inclusive. Il faudra élaborer des stratégies propres à chaque pays pour exploiter la subtile interdépendance des secteurs formel et informel, mettre en place une économie sociale et solidaire ²², rééquilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, appliquer une approche de la gouvernance des migrations qui mobilise l'ensemble des services de l'État et recourir à la numérisation et aux nouvelles technologies. Ces mesures devraient permettre de créer des résultats collectifs liés aux cibles axées sur les villes associées aux objectifs de développement durables connexes, en générant des emplois et des moyens de subsistance décentes, tout en plaçant la qualité de vie au centre des préoccupations.

Résultat escompté 3

Planète : renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

33. Les villes, y compris les bâtiments et les infrastructures, peuvent jouer un rôle de catalyseur en contribuant à la lutte contre les changements climatiques, par des mesures tant d'atténuation que d'adaptation, comme en témoignent les contributions déterminées au niveau national apportées par les États Membres. L'urbanisation durable n'est possible que si l'on s'attaque aux modes de consommation et de production non viables, à la perte de biodiversité et aux pressions exercées sur les écosystèmes. La gestion durable des ressources naturelles dans les villes et les établissements humains permet de protéger et d'améliorer l'écosystème urbain et les services environnementaux, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ainsi que de favoriser la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Il faut se concentrer davantage sur la pollution de l'eau et de l'air et sur les causes de la propagation des maladies transmissibles et non transmissibles dans les zones urbaines. À cet égard, les entités des Nations Unies devront renforcer leur action collective de sorte que l'urbanisation durable contribue autant que possible à la lutte contre les changements climatiques, à la mise en place d'environnements urbains sains et à l'élaboration de mesures favorisant le passage à une économie circulaire qui fait le lien avec l'ensemble des cibles et objectifs pertinents.

Résultat escompté 4

Prévention et gestion : prévention et gestion efficaces des crises urbaines

34. L'urbanisation durable est considérée comme essentielle pour faire face à certains risques naturels et anthropiques et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits, telles que les inégalités sociales et spatiales, la croissance non planifiée, l'accès inégal à la terre et aux biens publics, l'inadéquation du logement, le manque de services de base et les pressions exercées sur les ressources naturelles. Le développement durable et les stratégies de développement urbain peuvent jouer un rôle clef dans l'atténuation des facteurs de conflit, la réduction des risques de catastrophe et des crises, le renforcement de la résilience à long terme et la contribution à la responsabilité collective de maintien de la paix (voir la résolution 71/243 de l'Assemblée générale). En cas de crise, il est essentiel de fonder

²² Voir www.ilo.org/global/topics/cooperatives/projects/WCMS_546299/lang--fr/index.htm.

l'intervention humanitaire sur une bonne compréhension commune de l'environnement urbain et de se concentrer sur le relèvement rapide et le retour à des modes de développement urbain plus durables, plus inclusifs et plus axés sur la résilience. Pour assurer l'efficacité des opérations de prévention, de préparation et d'intervention et de relèvement, il faut se concentrer davantage sur la cohésion sociale, la réduction des risques de catastrophe, la résilience institutionnelle ainsi que la planification et l'élaboration de politiques inclusives. En outre, les stratégies de développement urbain doivent pleinement prendre en compte les besoins des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés pour répondre à ces besoins et maximiser leur contribution au développement durable. À cet égard, les résultats escomptés collectifs devront englober les grands domaines de l'activité du système des Nations Unies que sont l'action humanitaire, la paix et le développement, et faire le lien avec les cibles axées sur les villes associées aux objectifs concernés.

V. Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux régional, national et infranational

35. En matière d'urbanisation, si les objectifs de développement durable énoncent essentiellement ce qu'il faut s'efforcer d'accomplir, le Nouveau Programme pour les villes porte davantage sur les moyens d'y parvenir. Il est l'occasion d'accroître la cohérence et la coordination des activités du système des Nations Unies, et pour ce faire, d'influer collectivement sur les quatre moteurs fondamentaux du changement, à savoir : a) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines aux échelons appropriés ; b) le renforcement de la gouvernance urbaine ; c) la revitalisation de la planification et de l'aménagement urbains et territoriaux intégrés à long terme ; d) la mise en place de cadres et d'instruments de financement efficaces, novateurs et durables. Ce programme est axé sur la création de synergies entre les mandats et les plans stratégiques des diverses entités des Nations Unies (par exemple, adapter la planification urbaine aux besoins des enfants), notamment sur l'adoption de mesures qui permettent d'optimiser les effets des moteurs de changement (par exemple, engager la responsabilité des institutions). Il faut établir des normes pour veiller à ce que ces moteurs produisent le maximum d'effets. En outre, il importe que le système des Nations Unies soutienne l'adaptation de ces moteurs au contexte régional ou national et contribue à cerner les complémentarités pour exploiter au maximum les possibilités de changement offertes par l'urbanisation. Les entités des Nations Unies devraient également être conscientes que l'urbanisation, qui s'affranchit de plus en plus des frontières locales et nationales, appelle également de nouvelles formes de collaboration à différents échelons. Dans le Nouveau Programme pour les villes, les États Membres demandent également que ce programme soit mis en œuvre dans les pays en situation de conflit et les pays touchés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

36. Le système des Nations Unies appuie l'adoption, à tous les niveaux, de politiques urbaines inclusives et favorables aux pauvres qui permettront de rassembler les énergies et le potentiel des centres urbains, souvent dissociés, dans des mécanismes nationaux, et d'intégrer les politiques sectorielles voulues. Au niveau national, les politiques urbaines donnent aux gouvernements la possibilité d'aménager l'espace, d'ancrer l'urbanisation en tant que force de changement et d'en faciliter la prise en compte dans les plans de développement nationaux. Elles peuvent favoriser les investissements publics et privés dans les infrastructures, l'agriculture, les systèmes de transport multimodal, le développement axé sur les transports en commun et l'industrie en vue de promouvoir un aménagement du territoire équilibré. Elles constituent d'excellents moyens d'allouer des ressources mais aussi de remédier aux inégalités sociales et à la discrimination au sein des zones urbaines et entre elles,

afin d'harmoniser les politiques urbaines et environnementales et d'intégrer les politiques urbaines et rurales.

37. Au niveau local, les autorités municipales peuvent s'attaquer aux inégalités spatiales en adoptant des politiques urbaines qui régissent l'aménagement du territoire commercial, industriel et résidentiel, la prestation de services de base, l'accès à un logement convenable et à des aliments nutritifs et la mise au point de solutions créatives favorisant la mobilité urbaine. Il est tout aussi important que les politiques sectorielles comprennent une dimension urbaine et territoriale. À titre d'exemple, l'appui à l'intégration des politiques relatives aux systèmes alimentaires passe par l'élaboration de politiques urbaines ayant une dimension alimentaire. Il s'agit, par exemple, de faire le lien, dans une localité, entre alimentation et santé, eau, environnement et développement économique, afin de préserver les ressources naturelles, qui sont limitées, et d'assurer des modes de consommation alimentaire urbains sains. En outre, pour être utiles, les projets d'urbanisme doivent tenir compte de la politique menée à l'égard des réfugiés, des migrants et des déplacés, qui empêche souvent d'intégrer les migrations et les déplacements à la planification urbaine, l'exclusion des migrants des services et des emplois ne faisant que renforcer l'inégalité spatiale, ce qui porte atteinte à la cohésion sociale. Il est nécessaire de mettre en place des cadres juridiques et institutionnels qui orientent le développement urbain et veillent à ce qu'il tienne compte des besoins et capacités réels et des ressources disponibles et soit fondé sur les principes de la bonne gouvernance, de la responsabilité et de l'état de droit.

38. Le système des Nations Unies s'efforce également d'appuyer la mise en place de mécanismes de gouvernance urbaine à plusieurs niveaux adéquats et cohérents. Ces mécanismes devraient donc être adaptés aux différentes réalités territoriales, car une mauvaise gouvernance est synonyme de gaspillage des ressources, d'inefficacité des activités sectorielles, d'exclusion et d'absence générale de progrès. Une bonne gouvernance territoriale et urbaine peut au contraire déboucher sur un développement urbain durable lorsqu'elle est fondée sur les droits de l'homme, respectueuse de l'environnement, participative, responsable, transparente, efficace, équitable et inclusive, tant en droit que dans la pratique. Le système des Nations Unies soutient un grand nombre d'institutions et d'organisations gouvernementales nationales, régionales et locales qui ont souvent des intérêts divergents et des influences contradictoires. Pour améliorer la gouvernance urbaine, il faut que le cadre institutionnel soit aussi cohérent que possible. Le système des Nations Unies s'emploie à renforcer la gouvernance urbaine en mettant en place des institutions et des mécanismes fiables qui font une place aux représentants des acteurs urbains et des collectivités et consolident leurs moyens d'action, ainsi que les contrôles et contre-poids voulus pour garantir la prévisibilité et la cohérence dans les plans urbains et sectoriels et favoriser ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'inclusion sociale, une croissance économique durable, inclusive et viable ainsi que la protection de l'environnement. L'émergence de divers réseaux mondiaux, régionaux et thématiques de villes et d'acteurs urbains permet d'accélérer l'échange de connaissances et de favoriser la mise au point de solutions novatrices propres à remédier aux problèmes complexes que rencontrent les villes. Les entités des Nations Unies sont favorables à cette gouvernance en réseau qui vient compléter la collaboration multilatérale qu'entretiennent les États.

39. Les entités des Nations Unies soutiennent la planification et l'aménagement urbains et territoriaux, processus intégrés et participatifs qui contribuent à concilier les intérêts divergents et à générer le plus de synergies possibles entre différents objectifs et cibles dans un territoire ou un lieu donné. Des villes et des établissements humains bien planifiés et bien aménagés peuvent permettre d'exploiter au mieux les économies découlant du regroupement, d'accroître la connectivité, de faciliter la

mobilité durable, de protéger le cadre naturel et bâti, et d'encourager l'inclusion sociale, l'égalité des genres et l'édification de villes adaptées aux enfants. Les États devraient mettre l'accent sur les zones qui s'urbanisent le plus vite et qui ont souvent les systèmes et les capacités de planification les plus faibles. En tant que moteurs du changement, la planification et l'aménagement urbains peuvent servir l'intérêt général et être fondés sur les droits. Ils doivent s'appuyer sur un nouveau modèle de gouvernance urbaine adapté au contexte.

40. Les entités des Nations Unies doivent contribuer davantage à l'élaboration de cadres et d'instruments de financement efficaces, novateurs et durables en vue de financer une urbanisation durable. La capacité des autorités nationales et locales à mobiliser et à utiliser successivement et efficacement un large éventail de sources et d'instruments financiers est essentielle à la mise en œuvre d'un programme de développement urbain durable. De plus en plus de pays et de villes cherchent à recourir à un ensemble d'instruments de plus en plus diversifiés – financement mixte, investissement à impact, partenariats public-privé, fonds climatiques, impôt foncier, récupération des plus-values foncières, emprunts et émissions obligataires, notamment. Le recours à ces moyens de financement doit absolument reposer sur l'appropriation par les pays et les villes, des partenariats multipartites et une meilleure application du principe de responsabilité. Les fonds bilatéraux et multilatéraux consacrés au développement devraient appuyer l'exécution de projets novateurs et d'activités pilotes et les dépenses d'investissement essentielles. Les instruments d'investissement devraient être adaptés au climat, mis au service d'activités respectueuses de l'environnement et fondés sur les principes des droits de l'homme, et contribuer à effacer les inégalités. Les finances municipales constituent une ressource essentielle, en particulier dans les pays où les collectivités locales ont le pouvoir de prélever des impôts, de mettre à profit les terres domaniales en vue d'extensions planifiées et coordonnées (récupération des plus-values foncières) et d'émettre des instruments obligataires pour mobiliser des ressources auprès d'investisseurs privés et institutionnels. Un autre instrument important est l'épargne locale investie dans l'amélioration des infrastructures d'assainissement, du logement et des services urbains de base au niveau résidentiel individuel, qui constitue, une fois cumulée, une ressource non négligeable.

VI. Cadre de mise en œuvre collaboratif

41. De nombreuses entités ont élaboré des stratégies urbaines en vue de s'acquitter de leurs mandats respectifs. Qu'ils s'occupent d'éducation, de culture, de commerce, de sécurité alimentaire, de santé, d'enfants ou de migrations, ces entités adaptent de plus en plus leurs travaux aux besoins des populations qui s'urbanisent rapidement. Bien que le « virage urbain » qu'a pris le système des Nations Unies soit un bon signe, les possibilités de synergies sont sous-exploitées et le risque de chevauchement d'activités ainsi que le manque d'apprentissage collectif sont bien réels. Dans le cadre de la suite donnée à la neuvième session du Forum urbain mondial, les entités sont convenues d'un cadre de mise en œuvre collaboratif informel, axé sur quatre domaines fonctionnels, à savoir les données, l'appui aux politiques et l'appui technique, les partenariats et le financement. Le premier rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ([A/73/83-E/2018/62](#)) leur a permis de dresser la carte des activités qu'ils mènent à l'appui d'une urbanisation durable. Les réponses fournies par les organismes à l'enquête élaborée aux fins du présent document ont apporté plus de précisions.

A. Données urbaines

42. Les données urbaines constituent un point de convergence essentiel de l'action coordonnée des entités des Nations Unies. Il est urgent de les recueillir, de les gérer et de les analyser et de déterminer les besoins connexes en matière de renforcement des capacités, afin que l'on dispose d'une solide base de données factuelles et que les liens qui unissent les programmes, les objectifs et les cibles au niveau mondial soient bien mis en évidence. La production et l'interprétation de données ventilées par lieu, niveau de revenu, sexe, âge, race, groupe ethnique, statut migratoire et handicap sont un élément central de ce projet. On manque de données dans de nombreux domaines d'intervention, et tout particulièrement de données fiables utiles pour l'élaboration de politiques urbaines et connexes. Le fait que les États Membres n'aient pas toujours les moyens de mesurer les indicateurs dans des domaines tels que l'espace public, la sécurité des enfants et les migrations pose tout autant problème. En outre, il n'existe pas de méthode normalisée convenue pour rassembler les données des collectivités et établir ainsi des estimations nationales en matière d'urbanisation. En ce qui concerne l'accès aux données et leur gestion, les pays commencent à peine à s'entendre sur le recours aux données de sources ouvertes et à examiner les questions liées à la protection de la vie privée. Au niveau des pays, il n'existe pas de mécanisme clair d'échange de données avec le système des Nations Unies, lequel n'a lui-même pas encore pleinement mis en place une stratégie de gestion des données fondée sur les droits de l'homme²³. Les entités des Nations Unies doivent adopter une approche globale de la gestion des données urbaines qui permettrait d'harmoniser les protocoles d'échange de données au niveau mondial. Enfin, le système des Nations Unies et les autres entités concernées doivent continuer de s'employer à accroître les capacités des autorités locales et nationales en matière de gestion de données, y compris de normalisation, d'analyse et de diffusion des résultats.

43. Il est encourageant de constater que des entités des Nations Unies ont pris en charge la réalisation des objectifs de développement durable relevant de leur mandat et des indicateurs connexes, ce qui a permis d'améliorer la coordination au sein du système. Plusieurs d'entre elles ont mis au point des systèmes d'indicateurs thématiques dans divers domaines d'intervention (réduction des risques, résilience, culture et éducation, notamment), qui visent à permettre une compréhension plus transversale de la contribution des politiques publiques à la mise en œuvre du Programme 2030 au titre de divers objectifs. L'élaboration d'une définition fonctionnelle générale des zones urbaines et rurales a progressé. Plus de 250 villes ont appliqué l'indice de prospérité des villes d'ONU-Habitat, avec la participation d'un nombre croissant d'entités. Cet indice fournit un cadre d'indicateurs unifié aux pays et aux villes. Les mégadonnées et les technologies informatiques, dont la disponibilité ne cesse de s'accroître, permettent de suivre les tendances au niveau des villes. Les citoyens et leurs organisations utilisent des appareils portatifs pour recueillir des informations sur leurs quartiers afin de mobiliser les collectivités locales en faveur de la planification urbaine.

44. Ces évolutions positives témoignent clairement des progrès accomplis. Toutefois, nombreux sont les pays qui ignorent l'importance que revêtent les données et qui ne consacrent donc pas de moyens à l'établissement d'une référence à l'aune de laquelle ils pourraient mesurer les résultats des politiques, des investissements et des activités programmatiques. Cette lacune est d'autant plus fâcheuse que, dans le Programme 2030, l'accent est mis sur la nécessité de ne laisser personne de côté et le caractère intégré des objectifs. À titre d'exemple, l'analyse et les politiques relatives aux systèmes alimentaires urbains nécessitent des données qui sont souvent

²³ Voir www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData.pdf.

indisponibles ou rarement consolidées (données sur l'énergie et les ressources naturelles nécessaires pour produire des biens et des services ou pour éliminer ou réutiliser les excédents, par exemple). Le Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'Organisation internationale pour les migrations, qui a fait des progrès considérables dans la ventilation des données au niveau local, mesure les mouvements de population des zones rurales vers les zones urbaines et leurs conséquences. Cependant, là encore, il n'existe pas de méthode commune d'analyse et de collecte de données sur les liens entre migration et urbanisation. On sait bien que les données sur les migrations sont difficiles à obtenir, car celles que de nombreux services publics et d'autres acteurs recueillent, lorsqu'ils y parviennent, sont partielles et fragmentées, notamment dans le cas des migrants avec lesquels il est difficile d'entrer en contact, tels que les migrants illégaux et les victimes de la traite ou du trafic illicite. C'est pourquoi il reste difficile d'adopter une démarche fondée sur des données factuelles dans la planification des politiques et d'atténuer les préjugés vis-à-vis des migrants. Les données sur les implantations sauvages continuent également de faire défaut. L'accès limité aux données risque de renforcer les inégalités historiques et spatiales, empêchant les laissés-pour-compte de faire entendre leur voix et d'agir.

B. Politiques intégrées et appui technique

45. Le Nouveau Programme pour les villes lui-même ne propose pas de stratégies pratiques ou d'activités concrètes au moyen desquelles le système des Nations Unies pourrait soutenir les États Membres. Conformément à la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale, ceux-ci attendent des entités des Nations Unies qu'elles continuent de donner des orientations factuelles et pratiques pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des éléments connexes du Programme 2030, et élaborent plus avant le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, mis au point par ONU-Habitat en consultation avec elles avant la session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Les notes d'orientation ainsi élaborées aideront concrètement les équipes de pays des Nations Unies à renforcer au maximum les synergies et à éviter toute duplication des tâches et toute lacune dans l'appui fourni par les entités des Nations Unies aux États Membres, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque pays. Elles peuvent également servir de base pour déterminer comment les connaissances spécialisées en matière d'urbanisme peuvent appuyer les opérations de planification (par exemple, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) et les mécanismes de coordination (par exemple, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies).

46. Pour renforcer les politiques d'urbanisation durable à tous les niveaux de l'État, une approche du développement à l'échelle du système s'impose. Le resserrement de la collaboration entre les entités des Nations Unies peut contribuer à l'intégration de diverses questions (alimentation, enfance, environnement, éducation, culture, migrations, eau, assainissement, risques de catastrophe, santé et emploi, par exemple) dans ces politiques. Les grandes décisions (concernant par exemple l'intégration sociale ou l'abandon progressif des transports automobiles) prises dans différents secteurs à l'échelon national et à différents niveaux de l'État manquent de cohérence, ce qui empêche les pays d'avancer sur la voie d'un développement urbain durable. Il faut donc intégrer davantage l'appui fourni aux autorités nationales et locales ainsi que les compétences communes qui peuvent être facilement mobilisées. La mise en place d'un appui aux politiques intégré et l'harmonisation des activités de divers échelons administratifs constituent un défi de taille et doivent prendre en compte la grande diversité des contextes sur le plan des politiques. Dans de nombreux pays, l'administration publique est encore centralisée au point que les autorités municipales

sont privées de l'appui gouvernemental nécessaire pour élaborer des politiques urbaines et le grand public n'a pas facilement accès aux informations indispensables à la formulation de politiques inclusives. Même lorsque l'administration est décentralisée et que le droit à la liberté d'organisation existe, l'élaboration des politiques se heurte à d'importantes contraintes en termes de capacités.

47. Il est tout aussi important de bien concevoir et exploiter les volets urbains et territoriaux des stratégies et plans de mise en œuvre des autres accords mondiaux, tels que le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris et les pactes mondiaux sur les réfugiés, afin de mobiliser au mieux les compétences adéquates au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il ressort du premier rapport quadriennal qu'une gouvernance et des partenariats multisectoriels et multipartites peuvent générer des interactions positives importantes, qui peuvent être encore renforcées par des approches territoriales davantage axées sur les systèmes. Il apparaît aussi de plus en plus clairement que, pour atteindre les objectifs de développement durable, le système des Nations Unies doit mettre davantage l'accent sur les activités à mener à l'échelle locale et la collaboration avec les autorités et parties prenantes locales.

C. Mise en œuvre à l'échelle infranationale et collaboration multipartite

48. À l'avenir, l'une des priorités du système des Nations Unies – et un aspect important de la coopération interinstitutions en faveur du développement urbain durable – sera de collaborer avec les autorités municipales et locales tout en encourageant le recours à des cadres propices au niveau national. Il s'agit d'encourager les pays à soutenir, au niveau infranational, la planification participative, le développement économique urbain, la prestation de services de base et le logement abordable, entre autres aspects du développement urbain durable. Afin d'améliorer la législation et les politiques nationales à l'appui de l'action menée par les autorités locales, les entités des Nations Unies devraient par la suite collaborer avec les ministères chargés de domaines tels que la planification et le développement économique, l'agriculture, la terre, l'environnement, la santé, l'industrie, l'égalité des genres, l'éducation, la culture, les transports, le logement et les migrations. Les travaux législatifs peuvent aller jusqu'à une réforme constitutionnelle portant sur la décentralisation administrative, ou consister seulement en l'élaboration de lignes directrices visant à aider les autorités locales à mettre en œuvre des politiques relatives à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement ou au travail. En collaborant avec l'État par l'intermédiaire des autorités locales, les entités des Nations Unies peuvent assurer plus efficacement la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale.

49. Loin de ne concerner que le secteur public, la stratégie de partenariat qui résulte de ce mode de fonctionnement sert aussi à aider les autorités locales à mettre en place des processus de planification qui mobilisent divers acteurs au niveau infranational – mouvements sociaux urbains, secteur immobilier, organisations non gouvernementales, associations de diasporas et de migrants, investisseurs institutionnels, associations professionnelles ou ministères d'exécution relevant de l'administration centrale qui œuvrent au niveau local, par exemple. Les autorités locales nouent des partenariats avec des groupes et des organismes multipartites, qu'elles rassemblent dans une plateforme de planification. Là encore, la stratégie de partenariat au niveau local devrait renseigner sur la manière dont les entités des Nations Unies collaborent avec leurs partenaires au niveau national, afin de faciliter les partenariats public-privé et la collaboration directe entre les responsables et les détenteurs de droits et leurs organisations.

50. Il est important de comprendre que les villes commencent à s'auto-organiser et que le système des Nations Unies peut leur apporter son concours mais aussi apprendre d'elles. Les réseaux thématiques de villes et des campagnes comme celle intitulée « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare » fournissent aux villes, ainsi qu'aux agents de la fonction publique et aux entreprises, de nombreuses occasions de mettre en commun leurs connaissances et leurs pratiques optimales, à l'appui d'organisations comme « Cités et gouvernements locaux unis » et d'autres associations traditionnelles. Les villes se rassemblent autour de défis communs et créent un marché mondial interconnecté au service de l'innovation. Une nouvelle génération de réseaux de villes considère que certains problèmes d'envergure mondiale, en particulier les changements climatiques, s'inscrivent dans une problématique urbaine et que les autorités municipales sont équipées pour y faire face. Les partenaires politiques non traditionnels, notamment les fondations privées (la Fondation Rockefeller et Bloomberg, par exemple), diversifient davantage le paysage. La fragmentation qui pourrait découler de la prolifération des réseaux de villes risque de donner lieu à plusieurs filières parallèles, les organisations internationales et les fondations créant et finançant leurs propres réseaux thématiques de villes. Le système des Nations Unies devra donc revoir sa collaboration avec les réseaux de villes. Les problèmes plus complexes nécessitent des réseaux plus hétérogènes et un certain niveau de capital social pour permettre une collaboration efficace. Les entités des Nations Unies devront se concentrer sur l'instauration d'un climat de confiance et sur la mise en place de mesures ciblées favorisant la coopération afin de renforcer encore le rôle dévolu aux réseaux de villes et l'influence qu'ils pourraient avoir.

D. Financement local

51. Un autre point de convergence pour le système des Nations Unies est le financement local. Les ressources indispensables à une urbanisation durable, qui permettent de financer tant les nouvelles constructions que les travaux de rénovation, sont considérables et il faudra engager des dépenses colossales pour financer infrastructures, services publics et logements convenables. À cela viennent s'ajouter les coûts associés à la modernisation des structures et aux investissements technologiques nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique et de neutralité carbone. Les réformes entreprises par le système des Nations Unies pour le développement, en particulier au niveau des pays, visent à donner aux entités des Nations Unies les moyens d'aider les États Membres à mobiliser, au niveau national et international, les ressources publiques et privées nécessaires au développement urbain.

52. Une tâche particulièrement importante qui incombe aux entités des Nations Unies, et qui est susceptible d'améliorer la cohérence, consiste à regrouper des projets ponctuels au sein de programmes de grande envergure pouvant bénéficier de concours bancaires afin d'attirer de multiples formes de financement. Les équipes de pays des Nations Unies devront s'astreindre à cesser d'essayer de gérer des centaines de projets à petite échelle et à collaborer en vue de regrouper des projets disparates au sein de programmes municipaux thématiques. Il s'agira également de consolider les normes, les outils et les systèmes de suivi dont disposent les diverses entités des Nations Unies dans une structure de préinvestissement qui permettra à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement de financer les programmes à l'aide d'instruments de prêts adaptés. En collaborant ainsi, les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales pourront réduire les coûts de transaction et harmoniser les investissements de manière à accroître la cohérence de l'appui fourni aux États Membres. En s'orientant vers des programmes de plus grande envergure

susceptibles de recevoir le soutien des banques, les entités des Nations Unies pourront également mobiliser des capitaux nationaux et des investissements publics, ce qui supposera de collaborer avec les gouvernements et les investisseurs institutionnels privés pour examiner les possibilités d'investissement direct et de financement de la dette au moyen de l'émission d'instruments obligataires. Associées aux prêts des institutions financières internationales, ces ressources peuvent attirer les investissements nécessaires pour intensifier les efforts réalisés.

53. La collaboration avec le secteur privé doit reposer sur des normes, des règles, des procédures et des réglementations et être structurée de façon à être mutuellement avantageuse. Les porteurs de projets privés sont des acteurs particulièrement importants pour le développement urbain et les entités des Nations Unies devraient chercher à conclure des contrats avec eux et avec les autorités locales afin de mobiliser des fonds à l'appui des infrastructures et des services. De même, les dépenses d'investissement nécessitent l'élaboration de mesures incitatives et de réglementations favorables au secteur privé. Le système des Nations Unies a les atouts nécessaires pour appuyer la mobilisation des ressources internes aux pays, notamment au moyen de l'impôt foncier et de la récupération des plus-values foncières. Pour accompagner ces efforts, il faudrait également mettre l'accent sur les instruments financiers municipaux, renforcer la capacité fiscale et mettre en place des institutions fortes et responsables et des mécanismes de gouvernance participative.

54. Outre la mobilisation des ressources, les entités des Nations Unies doivent se concentrer sur l'utilisation efficace des ressources financières existantes afin de veiller à ce que les investissements publics et privés soient viables sur le plan environnemental, social et économique, qu'ils contribuent activement à gommer les inégalités spatiales, qu'ils fassent une place aux groupes ayant des besoins particuliers (par exemple les enfants et les personnes handicapées) et qu'ils prennent en compte les ressources de certaines populations locales, notamment les transferts de fonds et les investissements réalisés par les migrants et les personnes déplacées. Pour que les ressources soient utilisées de manière efficace, il faut également réaliser une évaluation des risques et mettre en place des systèmes de transfert des risques et des systèmes d'assurance contre les risques pour les plus vulnérables.

VII. Mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système au moyen des structures et des mécanismes existants

55. Le nouveau cadre de mise en œuvre collaboratif mentionné plus haut vise à renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, à l'appui de partenariats interinstitutions stratégiques plus solides et d'une programmation conjointe. Le Forum urbain mondial et ses équivalents régionaux, sous-régionaux et nationaux, ainsi que d'autres instances mondiales, telles que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, peuvent permettre de faire le point sur les progrès réalisés, veiller à ce que les enseignements voulus soient tirés et favoriser l'établissement de partenariats au sein du système et au-delà. Toutefois, au niveau mondial, les entités des Nations Unies n'ont pas de plateforme interinstitutions spécialisée sur le développement urbain durable semblable à celle du Groupe de la gestion de l'environnement. À court et moyen terme, les structures interinstitutions existantes donnent la possibilité de promouvoir l'intégration d'éléments pertinents de la stratégie à l'échelle du système sur le développement urbain durable dans les mécanismes de coordination et les processus de réforme plus vastes, en tenant compte des besoins régionaux, des contextes et des atouts du système des Nations Unies. En tant qu'entité chef de file dans ce domaine, ONU-Habitat

continuera de faciliter et de promouvoir la collaboration et la coordination en vue d'élaborer le cadre de mise en œuvre.

A. Réformes phares du système des Nations Unies

56. Le document stratégique à l'échelle du système visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 donne la possibilité d'inclure l'urbanisme parmi les principales tendances que le système des Nations Unies doit prendre en compte dans ses activités liées au Programme. Le fait que le développement urbain durable soit mentionné dans ce document montre à la fois la pertinence et la valeur ajoutée des travaux menés par les entités des Nations Unies, en particulier l'aide fournie aux États Membres pour réaliser l'objectif 11 et les cibles axées sur les villes associées aux objectifs relatifs à l'égalité, à l'économie, au climat ainsi qu'à la prévention et à la gestion des crises. Comme souligné dans ce document, le système des Nations Unies doit œuvrer à tous les échelons de l'État pour élaborer des mesures efficaces d'aide aux gouvernements et faciliter la participation effective des acteurs locaux et non étatiques.

57. Les orientations relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement indiquent comment les coordonnatrices et coordonnateurs résidents peuvent veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies aident de manière cohérente les États Membres à faire face aux problèmes engendrés par l'urbanisation rapide et à exploiter les atouts de ce phénomène. Le bilan commun de pays, riche en données urbaines et en outils de diagnostic, permettra de renforcer l'aide apportée par le système des Nations Unies aux gouvernements et aux acteurs locaux et non étatiques afin d'analyser les tendances urbaines et, le cas échéant, d'inscrire le développement urbain dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. La mise en œuvre de ces plans-cadres peut faciliter le développement durable grâce à une approche systémique intégrée permettant aux équipes de pays des Nations Unies d'aider les gouvernements à faire en sorte que l'urbanisation favorise la cohésion sociale, le développement économique, la durabilité écologique, la résilience et la stabilité politique.

B. Fonds et groupes des Nations Unies chargés du suivi des résultats stratégiques des objectifs de développement durable

58. La réalisation des objectifs de développement durable est l'occasion pour les entités de coopérer sur divers aspects de l'urbanisation durable et la réalisation des objectifs au niveau local. L'Équipe spéciale pour l'appui aux politiques intégrées peut unir les efforts visant à renforcer les politiques et la planification municipales, qui peuvent servir de base pour promouvoir l'élaboration de politiques urbaines à l'échelon national. On compte également d'autres équipes spéciales, notamment : une équipe spéciale sur l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté, qui est chargée d'élaborer des directives et de les mettre à l'essai sur le terrain et d'offrir aux entités un espace leur permettant de contribuer à l'égalité spatiale et à un développement territorial équilibré ; une équipe spéciale sur les données relatives aux objectifs de développement durable, qui permet aux entités de faire fond sur le suivi coordonné des cibles et objectifs relatifs aux villes et sur les méthodes de délimitation des villes et des zones rurales en vue d'élaborer, au niveau des pays, des stratégies visant à renforcer les capacités dont les autorités nationales et locales disposent pour recueillir, gérer et analyser des données ; une équipe spéciale sur les transitions et le relèvement, qui donne aux entités la possibilité de mettre en œuvre des directives sur la terre et la prévention des conflits et d'autres initiatives qui favorisent les liens entre le développement, l'aide humanitaire et la paix.

59. Les partenariats sont d'excellents moyens de promouvoir la cohérence des activités menées à l'échelle du système en faveur d'une urbanisation durable. L'équipe spéciale sur la collaboration multipartite, également chargée d'élaborer des directives, peut déterminer comment mettre à profit les diverses conférences mondiales pour favoriser, suivre et évaluer les partenariats. Le Forum urbain mondial, désormais ouvert à toutes les entités, permet au système des Nations Unies de nouer un dialogue avec les chefs de file sur la question des villes issus du gouvernement, des entreprises, des mouvements sociaux, des autorités locales et des institutions financières. Le système des Nations Unies peut en outre rassembler les acteurs urbains dans le cadre de rencontres mondiales portant notamment sur la santé, l'alimentation, les enfants, les réfugiés, la migration et l'autonomisation des femmes²⁴. L'équipe spéciale sur le secteur privé donne aux entités qui œuvrent dans les villes la possibilité d'établir des normes sur des modèles d'activité mutuellement avantageux.

60. Les financements et le Fonds commun à l'appui du Programme 2030 sont des mécanismes conçus pour permettre au système des Nations Unies d'accorder désormais la priorité au financement de la réalisation des objectifs de développement durable plutôt qu'à celui de son propre fonctionnement. Le Fonds, son futur volet thématique sur les questions urbaines et les diverses équipes spéciales des groupes chargés du suivi des résultats peuvent aider les entités des Nations Unies à renforcer leur capacité interne à recenser les sources de financement et les projets de grande envergure susceptibles de recevoir le soutien des banques aux fins d'un développement urbain durable. Ils peuvent également mobiliser des réseaux et des investissements publics, privés, nationaux et internationaux au niveau municipal, et faciliter le financement de l'objectif 11 et des cibles axées sur les villes associées aux objectifs connexes.

C. Plateformes interinstitutions thématiques

61. Le Réseau des Nations Unies consacré aux migrations, plateforme favorisant l'inclusion des municipalités et des autres autorités locales et régionales, veille à ce que la planification de la politique urbaine tienne compte et tire profit des possibilités offertes par les migrations et les déplacements dans tous les secteurs. Il fait en sorte que les cadres nationaux et internationaux relatifs aux migrations et la coopération dans ce domaine servent d'appui aux villes et aux autorités infranationales et renforcent leur rôle clef en tant que premiers intervenants en matière de migrations et de déplacements.

62. Le Comité permanent interorganisations est le mécanisme qui permet aux entités d'adapter leur action humanitaire à un monde en pleine urbanisation. Il facilite la compréhension du contexte dans lesquelles les crises urbaines se produisent, ce qui permet d'améliorer la collaboration avec les parties prenantes locales, y compris les autorités locales, ainsi que la planification et l'intervention adaptées au contexte. Il fournit également les éléments essentiels à un meilleur relèvement des zones urbaines après une crise.

²⁴ Les réunions intergouvernementales dans le cadre desquelles des dialogues sont organisés avec les autorités locales comprennent le Forum politique de haut niveau (Forum des autorités régionales et locales), l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Sommet des villes) et l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Forum des maires). Des dialogues semblables pourraient être engagés lors des sessions de la Commission de la condition de la femme, de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres réunions d'entités internationales.

63. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement vise à favoriser les synergies entre l'action humanitaire et les activités de développement menées par le système des Nations Unies, ainsi que l'obtention de résultats collectifs. En milieu urbain, il offre d'importantes possibilités d'action pour mettre rapidement fin aux crises humanitaires, renforcer la résilience des zones urbaines et placer les villes sur une trajectoire de développement urbain plus durable. Il veille aussi à ce que les stratégies et plans de développement urbain comportent des orientations sur la gestion des déplacements urbains.

D. Plateformes interinstitutions régionales

64. Les nouveaux mécanismes de coordination régionale en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable offrent, à l'échelon régional, les mêmes types de plateformes de collaboration que les mécanismes de coordination mondiale pour la réalisation des objectifs. Ils permettront aux représentantes et représentants régionaux des commissions économiques régionales, au Bureau de la coordination des activités de développement et aux entités de promouvoir certains aspects du développement urbain durable. Ils varieront d'une région à l'autre, certains mettant l'accent sur les politiques intégrées, et d'autres sur les données, le financement ou la prévention des crises.

65. Des mécanismes de coordination régionale des Nations Unies pour le développement urbain se mettent en place dans plusieurs régions. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a élaboré des directives détaillées sur l'intégration de la question de l'urbanisation dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies de toute la région. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) collabore avec les systèmes nationaux de statistique pour favoriser la collaboration interinstitutions sur les données et statistiques qui permettent de renforcer la coordination régionale en matière d'évaluation et de renforcement des capacités au titre de l'objectif 11.

66. Les plateformes urbaines régionales de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la CEPALC en sont à divers stades de développement. Toutes les régions s'appuient sur les plans d'action élaborés dans le cadre d'Habitat III pour trouver les moyens de rationaliser les ressources régionales qui peuvent être mises au service d'une urbanisation durable. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat et la CEPALC collaborent avec la Conférence régionale des ministres du logement et mettent au point une initiative, dirigée par ONU-Habitat et le PNUD, qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale. Des initiatives semblables sont en cours dans d'autres régions.

E. Rôle du Comité de haut niveau sur les programmes

67. Au niveau stratégique, le Comité de haut niveau sur les programmes devrait, le cas échéant, examiner la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable et les effets collectifs de l'action menée par le système au niveau mondial. Cet examen peut permettre d'attirer l'attention (ou, si nécessaire, d'alerter le Conseil des chefs de secrétariat) sur

d'éventuels problèmes systémiques ou obstacles structurels empêchant la bonne exécution des stratégies.

VIII. Rôle du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système et la promotion du développement urbain durable

68. La transition démographique que constitue le déplacement de la population mondiale vers les zones urbaines a retenu l'attention de la communauté internationale, comme en témoigne la décision d'adopter un objectif de développement durable sur les villes et les établissements humains. Les entités des Nations Unies ont adapté leurs stratégies afin de s'acquitter des volets de leurs mandats qui touchent aux villes. Venu s'ajouter en 1978 aux fonds et programmes des Nations Unies dans le but de promouvoir le logement et le développement urbain, ONU-Habitat tient à définir son rôle à l'appui de ces efforts. Il est résolu à aider les entités des Nations Unies à faire face aux grandes tendances urbaines et à mettre utilement leurs ressources à la disposition des États Membres au niveau mondial, régional et national. On trouvera ci-après une liste, qui n'a qu'une valeur indicative et ne saurait être considérée comme exhaustive, des types d'appui qu'ONU-Habitat fournira aux entités du système des Nations Unies. Cette liste fait fond sur les initiatives conjointes en cours et vise à orienter l'instauration d'une collaboration directe et la définition des modalités d'une programmation conjointe. Elle peut donc aider les entités des Nations Unies à rendre opérationnel le cadre de mise en œuvre collaboratif afin de mieux appuyer les efforts menés par les États Membres pour exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation durable. En tirant le meilleur parti de ces compétences et de ces capacités, ONU-Habitat favorisera la mise en œuvre cohérente et coordonnée de cette stratégie à l'échelle du système. Les types d'appui sont les suivants :

- **Normalisation des politiques, de la législation, de la planification et du financement en matière urbaine.** Cette mesure deviendra essentielle à mesure que les entités chercheront à s'acquitter plus efficacement de leurs mandats en œuvrant dans les villes. Plutôt que de tout réinventer, les entités pourront collaborer avec ONU-Habitat pour adopter les pratiques et méthodes standard que celui-ci a élaborées au cours des 40 dernières années.
- **Prestation d'un appui consultatif aux entités.** Cette mesure pourra être utile aux entités qui élaborent des stratégies pour s'acquitter des volets de leurs mandats touchant aux villes. Les entités sont encouragées à collaborer avec ONU-Habitat pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les stratégies urbaines, notamment en ce qui concerne la santé, l'enfance, l'environnement, la culture, l'emploi et l'alimentation.
- **Utilisation des données urbaines et d'outils de diagnostic.** Cette mesure sera indispensable aux entités qui s'emploient à aider les États Membres à promouvoir les politiques urbaines (notamment en matière de santé, d'alimentation et de droits de l'homme). ONU-Habitat mettra des outils à la disposition des entités et dirigera les activités interinstitutions visant à promouvoir les normes de mesure convenues.
- **Établissement de notes d'orientation sur le Nouveau Programme pour les villes.** Cette mesure permettra aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies de tirer parti de manière concrète de ce Nouveau Programme afin d'intégrer les données urbaines et les outils connexes dans les bilans communs de pays et, le cas échéant, de tenir compte

du développement urbain dans la conception des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de coordination associés.

- **Fourniture aux États Membres d'un appui harmonisé leur permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11.** Les entités sont encouragées à continuer de participer activement aux plateformes de suivi (mondiales et régionales) organisées par ONU-Habitat sur l'examen quadriennal du Nouveau Programme pour les villes et sur l'examen quinquennal de l'objectif 11 et à aider les villes à organiser des examens volontaires locaux.
 - **Réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.** Cette mesure revêt une importance capitale pour le système des Nations Unies puisque la réalisation des objectifs se jouera au niveau local. Les entités sont encouragées à prévoir, dans leurs futurs programmes de partenariat avec ONU-Habitat, des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les autorités locales à renforcer la planification inclusive, la consultation multipartite et la mobilisation de fonds aux fins de la réalisation des objectifs.
 - **Instauration d'une collaboration coordonnée avec les réseaux de villes.** Cette mesure sera extrêmement utile pour les entités des Nations Unies qui cherchent à aider les États Membres à exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation. Les entités sont encouragées à dialoguer directement avec les réseaux de villes, en consultation avec ONU-Habitat, afin d'améliorer la coordination et d'harmoniser leur action avec eux.
-